

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME

Pour être éligible au programme Seniors en Vacances vous devez respecter les 3 conditions ci-dessous :

- **Condition d'âge** : être âgé de 60 ans ou plus ou à partir de 55 ans pour les personnes en situation de handicap
- **Condition de situation** : être retraité ou sans activité professionnelle
- **Condition de résidence** : résider en France

Il est possible de profiter du programme en tant qu'accompagnant (conditions détaillées ci-après).

Le programme vous permet de profiter des destinations 2025 pour un tarif maximum de :

- **Séjours France Métropolitaine (hors IDF)** : 404€ pour 5 jours/4 nuits et 484€ pour 8 jours/7 nuits
- **Séjours Paris /IDF** : 404€ pour 3 jours/2 nuits • **Séjours Outremer** : 484€ pour 5 jours/4 nuits

Ces tarifs peuvent être réduits en profitant de l'aide financière (conditions détaillées ci-après).

RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière est attribuée sous contrôle de ressources, si le revenu net imposable du dernier avis d'imposition est inférieur ou égal :

- Pour les personnes seules :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable personne seule	16 763	22 410	28 057	33 704	39 351	44 928	50 645	56 292	61 939	67 586	73 233

- Pour les personnes en couple :

Nombre de parts	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable couple marié ou pacsé	-	-	31 629	37 276	42 923	48 570	54 217	59 864	65 511	71 158	76 805

L'aide financière est directement versée au professionnel de tourisme et de loisirs. Elle est d'un montant de :

- **176€** pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) de 5 jours/4 nuits ou un séjour Paris/IDF de 3 jours/2 nuits
- **212€** pour un séjour France Métropolitaine (hors IDF) de 8 jours/7 nuits ou un séjour Outremer de 5 jours/4 nuits

RÈGLES DE VALIDATION DES ACCOMPAGNANTS

Dans certains cas, les bénéficiaires du programme Seniors en Vacances peuvent être accompagnés par des personnes qui ne sont pas éligibles. Les situations acceptées pour être accompagnant sont :

- **Les conjoints** (mariés ou pacsés) qui bénéficieront des mêmes tarifs (un justificatif sera nécessaire).
- **Les aidants** (proche-aidant ou aidant professionnel) qui apporteront une aide lors du séjour d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie (un justificatif sera nécessaire). Les aidants bénéficieront de l'aide financière pour chacun des séjours en tant qu'aidant.
- **Les mineurs dans le cadre de séjour intergénérationnel uniquement** (avec ou sans lien de parenté) à signaler lors de la réservation auprès du professionnel de tourisme et de loisirs. Il ne faut pas les inscrire sur le présent formulaire.

Cas particulier du séjour répit : dédié aux aidants qui accompagnent au quotidien une personne âgée dépendante, en situation de handicap ou une personne atteinte d'une affection longue-durée (un justificatif sera nécessaire). Les aidants bénéficieront de l'aide financière pour chacun des séjours en tant qu'aidant.

PIÈCES JUSTIFICATIVES ACCEPTÉES

Pour chacun des participants (quelle que soit la situation, hormis les mineurs) :

- **Pièces d'identité** (Carte Nationale d'Identité, passeport, Carte de Séjour, etc.)
- Toutes les pages du **dernier Avis d'Imposition** (**⚠ l'avis déclaratif n'est pas accepté**) (hormis les aidants).

Pour les conjoints qui n'ont pas le même avis d'imposition :

- Un justificatif de mariage (attestation, livret de famille, etc.) ou de PACS (justificatif de vie commune).

Pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie :

- Carte d'invalidité, attestation d'invalidité (pension, retraite, etc.), certificat médical indiquant le besoin d'un accompagnant, etc.

Pour les bénéficiaires dont la retraite ou l'absence d'activité professionnelle n'est pas précisée dans l'avis d'imposition :

- Titre de pension de retraite, carte de retraitée, attestation justifiant le statut de chômeur ou de retraité, etc.

Après réception de votre dossier complet et lisible, vous serez notifié par courrier dès la validation de votre dossier.

Plus d'information sur <https://www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev> ou par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h au :

0 969 320 616 Service gratuit
+ prix appel